

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **123 (1997)**

Heft 13

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Monuments en déshérence

Par Sigfrido Lezzi,
rédacteur

229

Lorsque nous avons décidé de présenter à nos lecteurs la restauration du château de Prangins, nous étions conscients de la difficulté de mettre en évidence cette démarche particulière. Nous avons rapidement compris que l'exercice requiert une connaissance étendue des caractéristiques du bâtiment existant et des techniques de construction. Au lecteur non averti, le constat peut paraître anodin et il ne rend pas pleinement compte de l'humilité des architectes qui se sont employés à résoudre les problèmes posés par la dégradation de cet ancien bâtiment. Classé monument historique en 1965, le château de Prangins a été construit par le baron Louis Guiger sur les vestiges de précédents ouvrages. Les investigations archéologiques ont mis en évidence huit étapes de construction avant l'édification du présent château. De manière récurrente, on peut dire que les diverses interventions que les archéologues ont identifiées nous interpellent. Avec insistance, celles-ci nous renvoient au regard particulier que notre époque pose sur les traces des anciennes constructions.

A titre d'exemple, nous citerons ici la « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites » établie à Venise en mai 1964 :

« Article 3 / La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre que le témoin d'histoire. »

A ce propos, nous nous sommes souvent interrogés sur les qualités qu'un ouvrage doit présenter pour obtenir l'appellation de « monument historique », puisque, à l'instar de l'Académie française, ce sont souvent de très anciennes constructions qui obtiennent cette reconnaissance suprême. Aujourd'hui, il semble qu'une conscience nouvelle s'éveille et l'architecture de certains bâtiments plus récents attire l'attention de nos autorités.

Relevons ici la restauration de Bellerive-Plage, à Lausanne, ou encore celle du cinéma Manhattan, à Genève. C'est une évolution que l'on se plaît à souligner ; en effet, l'exercice est beaucoup plus complexe qu'il peut y paraître au premier abord. La recours à des intervenants qui bénéficient d'un haut degré de culture historique ne suffit plus ; il faut encore que ceux-ci soient capables de porter un regard critique et éclairé sur les ouvrages plus récents. C'est là une approche nouvelle, qui requiert à n'en pas douter toute l'attention des architectes indépendants... d'esprit.